



Compte rendu de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2010

25 personnes présentes y compris le producteur
7 personnes ayant donné pouvoir

Excusés : Claude Vedel, Frank et Agnès Bannholtzer, Christine Grzesiek, Claire Carbonaro,
Jean Lefèvre, Pierre Diagouraga, Marie-Noëlle Clément, Mlle Bastiani, Mme Bielher.

Ordre du Jour :

- ⇒ Situation morale de l'AMAP
- ⇒ Présentation et approbation des comptes pour l'année 2010
- ⇒ Bilan de l'année (distribution, journées de travail, local, publicité)
- ⇒ Expression des consommateurs (contenu des paniers, questions diverses...)
- ⇒ Mot du producteur
- ⇒ Election du Conseil d'Administration de l'association
- ⇒ Adhésions et réinscriptions pour la prochaine saison en 2011

Marie-Françoise Géhin-Verbecq, Coordinatrice, présente le Conseil sortant et annonce son souhait d'arrêter le mandat de Coordinatrice qu'elle assure depuis la création de l'AMAP le 1^{er} juillet 2008, elle précise qu'elle continuera à faire partie du Conseil.

Elle informe que Pascal COTE s'est proposé pour entrer au Conseil et y prendre des responsabilités.

Elle dit ne pas avoir eu d'autres réponses de personnes intéressées pour faire partie du Conseil d'Administration de l'AMAP pour l'année 2011 mais qu'il est encore temps aujourd'hui, sachant que celui-ci sera élu en fin de séance.

Situation morale de l'AMAP

La Coordinatrice rappelle les bases de fonctionnement de l'AMAP et expose la situation morale :

L'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) « l'Aube des légumes » a commencé à fonctionner le 1er juillet 2008, elle est déclarée en association loi 1901 (parution sur le journal officiel du 20 septembre 2008) et les statuts sont à la disposition de chacun sur demande. Les décisions de l'AG sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés (un membre peut recevoir au maximum deux pouvoirs).

Adhérer à l'AMAP, c'est choisir de s'approvisionner directement auprès d'un producteur local (en l'occurrence Patrick Vincent), c'est avoir une attitude participative et par là même un comportement de citoyen. C'est également résister à l'achat de légumes chez les grands distributeurs qui par leur logique de toujours moins cher pour plus de profit détruisent les tissus écologiques et sociaux.

Les circuits courts d'approvisionnement alimentaire sont aujourd'hui une réelle alternative au mode de distribution des centrales d'achat.

Les AMAP font partie du mouvement de résistance (comme les biocoop et autres associations) pour changer les circuits de la grande distribution qui vont totalement à l'inverse de la souveraineté alimentaire.

Il est de plus en plus important d'encourager des formes d'agriculture artisanale, à taille humaine respectueuses de l'environnement, avec un souci de proximité.

En effet, suite au nouveau dispositif réglementaire au niveau européen entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique des régions de France) y voit des dangers : elle estime que ce règlement ouvre la porte à une version très intensive de l'agriculture biologique, peu compatible avec ses principes de base (voir article dans Biocontact de novembre 2010).

En consonance avec la situation décrite ci-dessus, la Coordinatrice rappelle les objectifs définis dans les statuts de l'AMAP « l'Aube des légumes » :

- Développer une agriculture paysanne de proximité et ainsi éviter que les produits qu'on achète ne fassent des milliers de kilomètres,
- Soutenir et promouvoir des filières de production écologiquement saine,
- Promouvoir une alimentation de qualité et la consommation des légumes de saison dont on connaît l'origine,
- Promouvoir un commerce équitable local, entre agriculteurs et consommateurs.

Pour ce faire, un contrat est établi pour chaque adhérent, avec le producteur :

D'une part - le producteur qui, avec l'engagement financier des consommateurs, peut prévoir une production pour la durée du contrat.

D'autre part - les consommateurs qui par leur engagement financier et participatif, doivent trouver un contenu de panier satisfaisant.

Présentation et approbation des comptes pour l'année 2010

La trésorière étant absente, Mireille BRAUN, membre du Bureau, présente les comptes :

Libellé	Recettes	Dépenses	Solde
Solde disponible au 31 décembre 2009			+ 74,44
cotisations des adhérents (5,00 x 12)	60,00		
location salle pour l'AG en décembre 2009		15,50	
frais divers distribution (sacs papier, balance..)		109,88	
frais divers communication (journal, éco-festival)		10,00	
totaux mi-saison – juin 2010	60,00	135,38	
cotisations des adhérents (5,00 x 13)	65,00		
don	5,00		
vente de soupes à l'éco-festival	27,00		
location salle pour réunion en juin 2010		15,50	
photocopies		20,33	
assurance MAIF		29,53	
totaux fin de saison	97,00	65,36	
Solde disponible décembre 2010			+ 30,70

Les comptes sont approuvés par un vote à l'unanimité de l'Assemblée

Puis il est demandé à tous de payer la cotisation annuelle de 5 euros début janvier 2011 afin de permettre au compte bancaire d'être suffisamment alimenté lorsque le prélèvement pour l'assurance associative sera réalisé mi janvier.

Bilan de l'année

Annick Cordeuil, responsable des distributions, dresse le bilan de l'année :

Elle rappelle que trois personnes par semaine doivent assurer les distributions et qu'il faut penser à s'inscrire. Une douzaine d'AMAPiens sont allés participer à des travaux (désherbage, plantation) à la ferme cette saison, sur une demi-journée.

Deux facteurs freinent les adhérents : la difficulté à se libérer, notamment pour les personnes travaillant, et la difficulté physique du travail.

L'AMAP compte 47 adhérents à la fin de cette saison et 34 paniers distribués/semaine : 20 paniers et 27 demi-paniers. Ceci montre que les demi-paniers rencontrent un grand succès.

Communication

Diverses actions de communication ont été réalisées cette saison :

- Participation à l'écofestival de la Rivière de Corps et vente de soupes bio maison. Peu d'adhésions ont suivi mais l'action de communication a été positive et de nombreux échanges ont eu lieu avec les visiteurs.
- Présentation de l'AMAP au CDDP devant les enseignants. Action intéressante malgré l'organisation précipitée.
- Intervention de l'AMAP lors de la soirée sur l'agriculture biologique et la consommation locale organisée au restaurant du Vouldy devant un public d'une centaine de personnes.

Durée contrat prochaine saison

Suite à la décision du Conseil du 8 décembre dernier, il est proposé aux AMAPiens un contrat d'une durée de 7 mois pour la prochaine saison (jusqu'à fin juillet au lieu de fin Juin), ceci afin d'éviter les nombreux désistements pendant l'été. Par la suite on reprendra des contrats de 6 mois ou d'un an pour les personnes qui le souhaitent.

Il est essentiel de faire prendre conscience aux AMAPiens que la saison d'été est importante pour le producteur et qu'il est souhaitable de ne pas interrompre son engagement pour cette période.

Tant que le nombre d'adhérents est insuffisant et que l'AMAP n'a pas de liste d'attente, il est difficile d'éviter ces problèmes. Cependant, de nombreux AMAPiens parviennent à gérer leurs absences de trois ou quatre semaines l'été en faisant appel à des intermittents du panier ou à des connaissances.

Local

Aucune démarche auprès des élus n'ayant été réalisée, il est proposé d'aller voir Marc BRET, conseiller général et adjoint au maire de Troyes chargé du développement durable qui pourrait être plus sensible à l'action de l'AMAP, les courriers adressés à la Mairie jusqu'à présent n'ayant pas apporté de solution concrète.

L'ancienne école du hameau de Fouchy pourrait être une solution mais elle a l'inconvénient d'être assez éloignée du centre ville de Troyes.

Questions diverses - expression des consommateurs et du producteur

Plusieurs fois au cours de cette saison, le producteur est arrivé en retard et devant cette situation, les amapiens de permanence à la distribution ne peuvent pas commencer à installer et peser les légumes afin d'être prêts à distribuer à 18 h.

Le producteur explique qu'il récolte les légumes le jour même ou quelques jours avant pour qu'ils soient frais, que la charge de travail est considérable et que ceci explique le retard.

L'AG propose pour résoudre le problème de retarder la distribution à 18h 15 et que le producteur soit présent à 18 heures.

Les AMAPiens expriment leur satisfaction quant à la qualité des légumes.

De manière générale, le bureau regrette la variabilité du nombre d'adhérents. Le taux de désistement à chaque changement de saison est assez important pour différentes raisons et il faut plusieurs semaines pour retrouver le nombre d'adhérents de la saison précédente.

Une étude régionale financée a montré qu'il y avait un potentiel de distribution de 2500 paniers par semaine sur la Champagne-Ardenne. Une organisation centralisée basée sur 6 producteurs a été proposée mais ce projet a périclité car tous les producteurs proposaient de produire les mêmes légumes les plus rentables, à savoir les patates et les oignons.

Les adhérents souhaitent connaître le prix de rentabilité des légumes et demandent à Patrick Vincent s'il se retrouve dans le système de l'AMAP.

Patrick Vincent précise que les deux AMAP qu'il fournit lui permettent de survivre, vu les difficultés des dernières années rencontrées dans les relations avec les autres fournisseurs, notamment les grande et moyenne distribution.

Il explique que certains légumes sont produits à perte car l'investissement en main d'œuvre est très important. Cela a été le cas pour les haricots vert en 2010. Par ailleurs, ce type de légumes nécessite un ramassage juste avant la distribution. Il précise que 60 % du coût du légume bio réside dans la main d'œuvre.

Il est proposé que Patrick Vincent réalise un bilan en fin de saison sur la rentabilité des différents légumes pour sensibiliser les AMAPiens et qu'ils puissent mieux partager le quotidien d'un producteur bio.

Election du Conseil d'Administration de l'association

Annick CORDEUIL : Coordinatrice

Pascal COTE : Responsable des distributions

Cécile DEHARBE : Trésorière

Mireille BRAUN : Trésorière adjointe

Koulm DUBUS : Secrétaire

Marie-Françoise GEHIN-VERBECQ : membre du Bureau

Le Conseil est élu à l'unanimité.

Adhésions et réinscriptions pour la prochaine saison

Les inscriptions sont ouvertes pour la saison du 5 janvier au 27 juillet 2011.

Koulm DUBUS
Secrétaire

Marie-Françoise GEHIN-VERBECQ
Coordinatrice